



RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL

Le 18 septembre 2025

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

LIMITES IMPOSÉES PAR LE VICE-RECTORAT AUX SYSTÈMES D'INFORMATION POUR L'ESPACE DE STOCKAGE DES DONNÉES NUMÉRIQUES ET DES COURRIELS

Proposition du Conseil exécutif

- [1] ATTENDU l'annonce du Vice-rectorat aux systèmes d'information (VRSI), en date du 12 octobre 2018, accordant un accès à un espace de stockage infonuagique personnel illimité ainsi qu'à une boîte de courriel de 50 Go;
- [2] ATTENDU le courriel du VRSI du 27 mai 2025 précisant de nouvelles limites de stockage, soit : 20 Go pour les boîtes de courriel individuelles, 50 Go pour les boîtes partagées, 100 Go pour OneDrive (par compte utilisateur) et 200 Go pour Teams (par groupe);
- [3] ATTENDU que, selon ces nouvelles règles, à compter du 1^{er} octobre 2025, toute personne dépassant les quotas ne pourra plus ni envoyer ni recevoir de courriels;
- [4] ATTENDU que les mesures d'accompagnement proposées par les services informatiques ne répondent pas aux besoins de l'ensemble du corps professoral;
- [5] ATTENDU qu'actuellement 225 professeures et professeurs dépassent déjà les nouvelles limites et se trouvent directement touchés par ces restrictions;
- [6] ATTENDU que ces mesures, particulièrement contraignantes, auront des conséquences majeures sur les activités professionnelles des professeures et professeurs et qu'elles contreviennent au rôle de soutien que l'institution doit assumer, comme stipulé aux clauses 25.01 et 30.01 de la convention collective SPUQ-UQAM;
- [7] ATTENDU les discussions en séances;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

- [8] EXIGE le gel de l'application des nouvelles limites de stockage des données numériques et des courriels jusqu'à ce que des solutions adéquates aient été trouvées et mises en place;
- [9] DEMANDE que des solutions adaptées aux besoins du corps professoral soient discutées rapidement avec le SPUQ, puis mises en place;
- [10] DEMANDE qu'une communication claire soit transmise à l'ensemble du corps professoral pour l'informer de la situation et des démarches entreprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ